Agence Locale des Énergies et du Climat

INFO→ADUHME N°45 - hiver 2015-2016

INFO→Aduhme

COP 21 : et maintenant, aux actes citoyens !

La Conférence des Nations Unies sur le Climat ou COP21 s'est achevée le 12 décembre sur la base d'un accord mondial validé par 195 Etats. Nul ne peut nier que c'est une première et un succès diplomatique.
La question que l'on est en droit de se poser est : et maintenant ? « *Ce n'est pas l'accord qui fait reculer les émissions de gaz à effet de serre mais les acteurs* ».
Sans dévaluer l'avancée accomplie par les Etats lors de la COP 21, Pierre RADANNE, ancien président de l'ADEME, insiste sur le rôle des acteurs non-étatiques – essentiellement les collectivités locales et les entreprises – pour que s'enclenche d'ores et déjà la dynamique.
C'est en cela que l'engagement de nos collectivités et des acteurs économiques des territoires est essentiel. Sans leur implication, difficile de relever ce défi qui, je le rappelle, peut se révéler bénéfique pour nos territoires si l'on considère la transition énergétique comme un levier de développement économique.
La rénovation énergétique du patrimoine bâti public et privé, le déploiement de centrales de production d'énergie (thermique et électrique)... peuvent générer en effet un volant d'activités économiques considérable, susciter la formation des jeunes autour des métiers du bâtiment, engager la recherche technologique, mobiliser les acteurs voire les habitants autour de projets de production d'énergie locale consommée localement... Oui, la transition énergétique portée politiquement peut être synonyme de développement territorial.
Enfin, la réforme territoriale, même si elle est critiquable sur certains points, peut être l'occasion de se reposer de vraies questions énergie / climat et les principes de recherche de cohérence territoriale et de mutualisation des moyens afin d'avancer sur ces enjeux.

Meilleurs vœux 2016 : que cette année soit pleine d'énergies positives bien maîtrisées !

Odile VIGNAL, Présidente de l'Aduhme

La méthanisation, solution de transition énergétique pour valoriser les fermentescibles

On peut l'affirmer sans détour : oui, la méthanisation est une solution de transition énergétique pour nos territoires ! On estime en effet un gisement substantiel dans le Puy-de-Dôme équivalent au tiers de la consommation totale de gaz naturel... L'État, la Région et les Départements ont bien identifié cette solution dans l'optique d'atteindre les objectifs de diversification énergétique.

→ Coup de projecteur

La méthanisation, solution de transition énergé

Des subventions publiques sont mobilisées ; la fixation d'un tarif d'achat du gaz injecté et du kilowattheure électrique produit témoigne de cette ambition pour cette filière en émergence. Pour autant, malgré un contexte plutôt favorable, le déploiement d'un projet de méthanisation est souvent long en temps et nécessite une mobilisation experte pour optimiser les chances de succès de l'installation. Coup de projecteur sur le développement de cette filière dans le Puy-de-Dôme...

La méthanisation est un processus naturel de dégradation biologique de la matière organique dans un milieu sans oxygène (anaérobie) sous l'action de multiples micro-organismes (bactéries). Elle peut avoir lieu naturellement dans certains milieux tels que les marais ou peut être stimulée artificiellement dans des équipements prévus à cet effet. De cette dégradation biologique provient un gaz appelé « biogaz », composé principalement de méthane (CH_4, de 50 à 60 %) et de dioxyde de carbone (CO_2, de 39 à 49 %). C'est le méthane contenu dans le biogaz qui octroie au biogaz ses vertus énergétiques.
Le biogaz ainsi produit par la méthanisation peut être valorisé de différentes manières :

- **par la production d'électricité avec valorisation de la chaleur** grâce à une centrale de cogénération ;
- **par la production de chaleur** qui sera consommée à proximité du site de production (on consomme du biogaz pour se chauffer plutôt que du fioul, du propane ou du gaz naturel) ;
- **par l'injection dans le réseau de gaz naturel** après une étape d'épuration (le biogaz devient alors du biométhane) ;
- **par la transformation en carburant** sous forme de gaz naturel véhicule (GNV).

En bout de chaîne de valorisation énergétique, le résidu solide appelé « digestat », peut être ensuite valorisé en tant que fertilisant pour l'agriculture. Pour la matière organique d'origine animale (effluents bovins majoritairement), l'épandage en terre agricole est la solution de valorisation ; dans le cas d'un traitement intermédiaire en unité de méthanisation, il est à noter que cette phase de valorisation énergétique n'a pas d'incidence sur la qualité de l'amendement.

Les atouts de la méthanisation

La méthanisation présente de nombreux intérêts énergétiques, économiques et environnementaux qui en font une solution de transition énergétique d'avenir :

→ **les volumes de matières organiques** à valoriser sont importants et qui plus est inépuisables puisque renouvelables. On les estime sur le Puy-de-Dôme à 2 900 kt par an, soit un potentiel de production annuelle de 111 800 000 Nm3 (Normaux m³) de gaz, équivalent à 1 100 GWh et représentant 1/3 de la consommation de gaz naturel du Puy-de-Dôme ;
→ la collecte sélective des matières organiques issues de la filière alimentaire en vue d'un traitement en méthanisation permet de **réduire les volumes de déchets organiques et un retour au sol de ces matières ;**
→ la méthanisation permet un traitement optimum du méthane, puissant gaz à effet de serre (pouvoir de réchauffement global 23 fois supérieur à celui du CO2), et donc **une réduction substantielle de l'impact des émissions dans l'atmosphère ;**
→ la valorisation énergétique du biogaz permet de contribuer à la **production d'une énergie renouvelable, locale, qui peut constituer un levier d'aménagement des territoires ruraux** par une offre énergétique alternative moins coûteuse en matière de fourniture de chaleur. Distribuée par le biais d'un réseau de chaleur, cette énergie peut couvrir en tout ou partie les besoins thermiques d'un industriel, d'une collectivité, au-delà de l'exploitation agricole qui a participé à l'approvisionnement en matières de l'unité de méthanisation (chauffage de la maison d'habitation, séchage de fourrage, de céréales, d'une partie du digestat pour un usage en en litière...) ;
→ enfin, **la méthanisation peut constituer pour les agriculteurs un complément de revenus et créer une activité économique locale** dans le cadre d'un développement territorial.

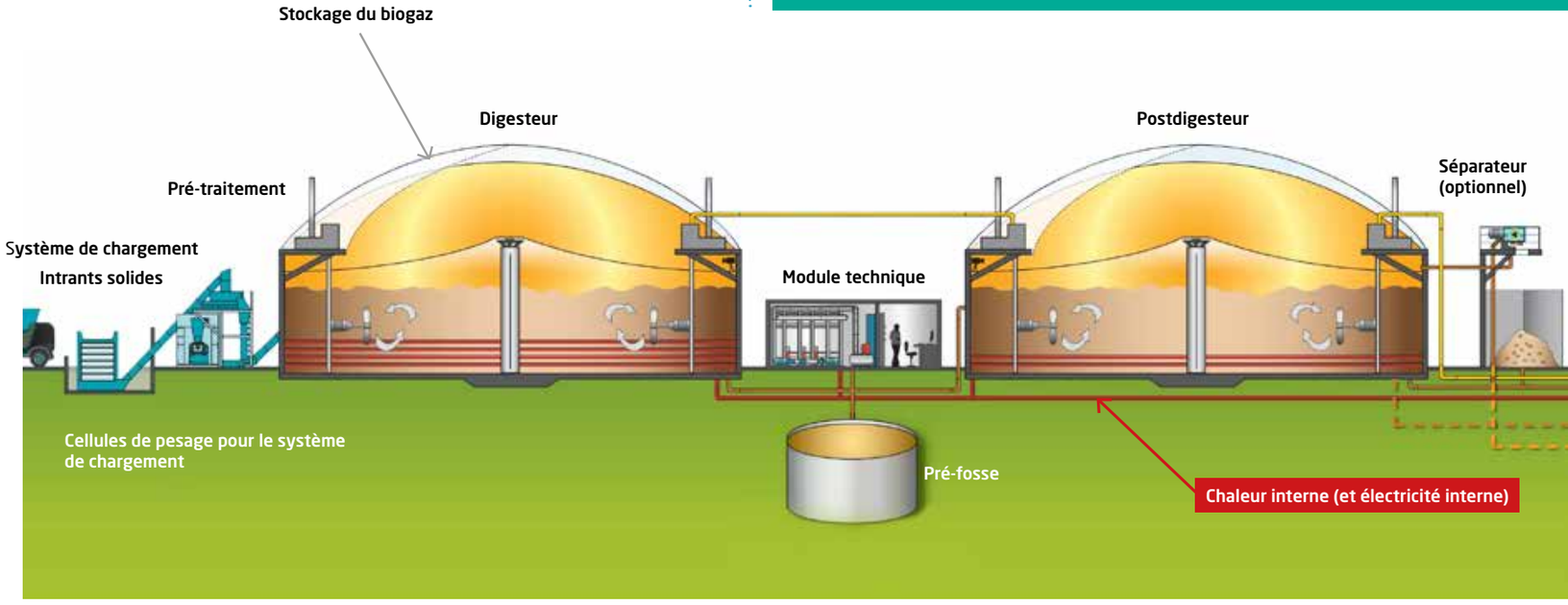

tique pour valoriser les fermentescibles

Le modèle de la méthanisation allemand n'est pas réplicable en France

On fait souvent référence au modèle allemand pour témoigner de la pertinence de la méthanisation comme solution viable de transition énergétique. Certes, on ne peut nier que cette filière a connu un développement fort outre-Rhin mais dont on commence à percevoir les limites. Adossées à des fermes industrielles, les unités de méthanisation développent des puissances électriques souvent impressionnantes et concourent de fait de manière substantielle à la diversification des sources de production électrique nationale.

Mais, est-ce vers un tel modèle agricole que l'on veut tendre où quantité rime avec rentabilité en omettant qualité des produits, respect des animaux… qu'en est-il des cultures énergétiques pour alimenter les méthaniseurs plutôt que de nourrir la population ?

« *Small is beautifull* » : c'est en tout cas l'orientation prise par les agriculteurs puydômois, celle d'installations adaptées à la taille de leur exploitation.

Le principe de fonctionnement général d'une unité de méthanisation

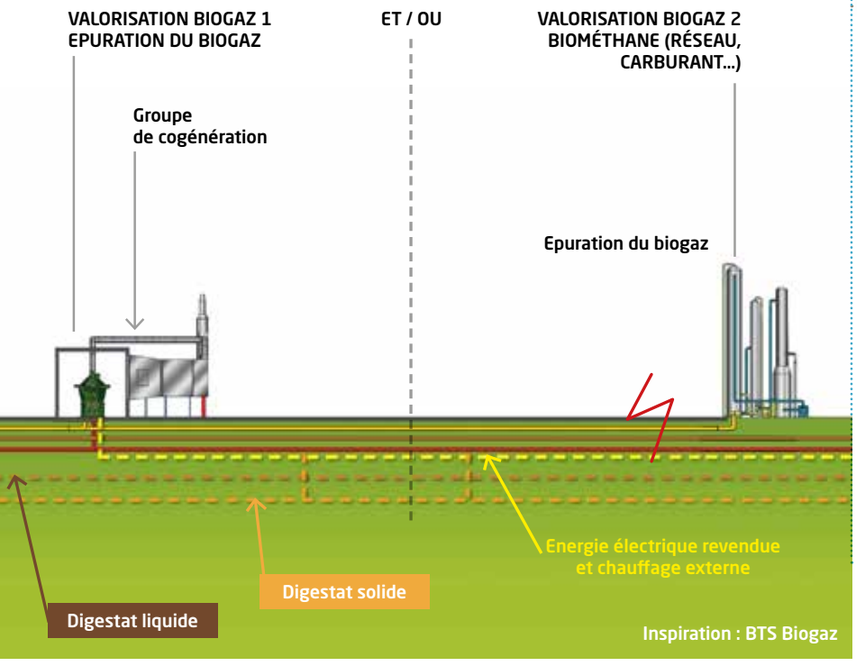

Trémie d'alimentation

L'état de développement de la filière dans le Puy-de-Dôme

La méthanisation a commencé à faire des émules peu avant 2010 sur le département, avec de premiers porteurs de projets d'envergure (METHELEC à Ennezat par exemple) et quelques projets de moindre taille en termes de puissance électrique à l'échelle d'exploitations agricoles. Face à la montée en charge accélérée du nombre de projets, l'Aduhme a pris l'initiative dès 2012 de lancer une étude complète de gisement et de potentiel sur le département. Son ambition : démontrer les marges de développement pour stimuler de nouveaux projets et identifier de possibles zones de concurrence entre plusieurs projets en matière d'approvisionnement en matière première.

Digestat sec

C'est sur la base de cette étude que l'Aduhme a organisé des réunions territoriales (15 réunions pour 400 agriculteurs et autres porteurs de projets) et a déployé une mission d'expertise technique.
Cette mission initiée sur la méthanisation depuis 2012 avec l'appui du Département a été renforcée en 2015 par l'appui de la direction régionale de l'ADEME. C'est ainsi qu'un technicien à temps complet se consacre à l'animation de la filière sur le Puy-de-Dôme.

Suite à l'Appel à projets méthanisation régional 2015, deux projets sur le Puy-de-Dôme ont été retenus :

- **Le GAEC de Lante à Lapeyrouse** avec une puissance de 150 kW en cogénération ;
- **L'EARL Pouget à Authezat** avec une puissance de 65 kW en cogénération.

La mise en chantier de ces deux projets devraient débuter au printemps 2016 ; en parallèle à l'unité du lycée de Marmilhat à Lempdes.

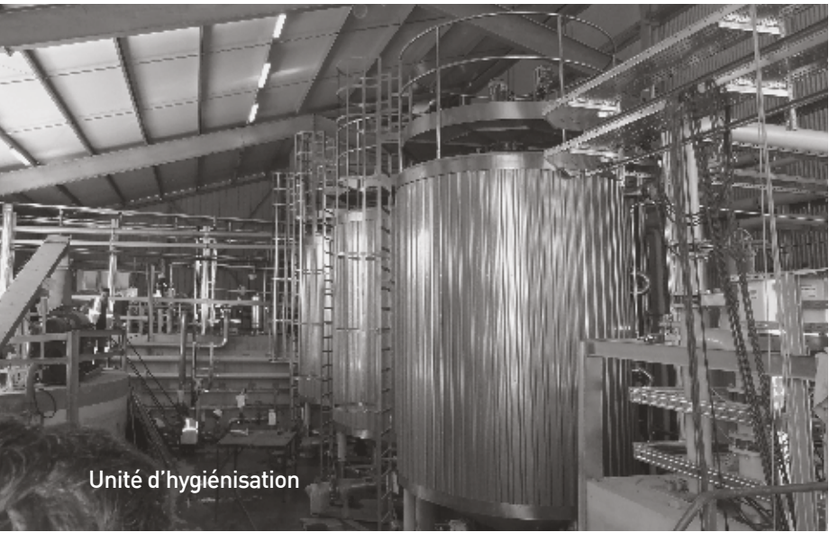

Unité d'hygiénisation

Etat des lieux des projets portés par des agriculteurs

Après la mise en fonctionnement de l'unité de méthanisation du GAEC des Arvernes (35 kW) au Vernet-Sainte-Marguerite, un second projet agricole porté par le GAEC de Laschamp d'une puissance de 150 kW en cogénération a vu le jour à Saint-Maigner. Cette installation en cours d'achèvement présente la particularité d'être en voie semi-discontinue (ou voie garage) qui correspond mieux aux éleveurs allaitants disposant de matières solides (majoritairement d'effluents d'élevage complétés par des déchets d'origine végétale à savoir des issues de céréales, des déchets d'oignons, de légumes, de céréales....). La chaleur est principalement utilisée pour des besoins agricoles et du séchage (plaquettes, céréales...).

D'autres projets sont en phase travaux :

- **Le GAEC des Colombières à Cunlhat** porte un projet de 130 kW en cogénération. L'unité de méthanisation (mise en fonctionnement au printemps 2016) fonctionnera en autosuffisance, alimentée avec des effluents d'élevage (fientes, lisier...) complétés par les tontes du golf voisin. La chaleur sera utilisée essentiellement pour couvrir les besoins de chaleur de la laiterie, de la salle de traite, des bâtiments volailles et du séchage de céréales ;

- Le terrassement du projet piloté par **le GAEC de Sommet** associé à deux agriculteurs voisins a débuté. Cette unité agricole de 250 kW en cogénération sera alimentée en lisier, fumier, fientes principalement produits sur les trois exploitations avec valorisation de chaleur dans un système d'évapo-concentration ;
- **Le projet agro-industriel METHELEC de 1,5 MW à Ennezat** lui aussi arrive bientôt à terme, avec une mise en service prévue pour début 2016.

Sur ces seuls projets en cours de réalisation, la production d'électricité annuelle s'élève à 16 500 MWh soit la consommation annuelle hors chauffage de 5 000 ménages, avec une valorisation de chaleur à hauteur de 16 500 MWh qui pourrait couvrir les besoins de 1 300 foyers.

Du côté des collectivités locales

Les collectivités ne sont pas en reste sur la question de la méthanisation car elles-aussi sont en mesure de porter des projets d'envergure territoriale. A ce jour, la commune de Besse, Volvic Sources et Volcans ainsi que Issoire Communauté conjointement à la Communauté de Communes de Lembron Val d'Allier ont lancé chacune une étude de faisabilité territoriale. La Communauté de communes du Haut Livradois devrait leur emboîter le pas tout prochainement.

La nécessité d'un accompagnement technique en complément de l'intervention des bureaux d'études

Se lancer dans un projet de méthanisation, quel que soit son statut (agriculteur, collectivité) n'est pas chose aisée. Seuls ceux qui croient en cette filière de transition énergétique réussiront à faire sortir leur projet. Comme bon nombre de filières en déploiement, le cheminement est souvent long (entre 3 et 5 ans) et nécessite une très forte mobilisation : la méthanisation est un sujet techniquement complexe qui requiert des compétences variées en thermique et en agronomie. Les investissements sont lourds même si des subventions publiques sont mobilisables. Une multitude d'acteurs entre en ligne de compte notamment sur la partie approvisionnement. Le contexte règlementaire évolue en même temps que se développe la filière, idem pour les tarifs d'achat de l'électricité... et c'est sans compter parfois sur des *aprioris* « collants » ou les fausses idées qui circulent par ignorance ou en vue de déstabiliser cette solution énergétique locale et renouvelable en émergence.
Face à ces constats mais aussi suite aux nombreuses sollicitations d'agriculteurs intéressés, l'Aduhme accompagne les porteurs de projets de l'émergence de l'idée jusqu'à la mise en œuvre de l'unité de méthanisation.

Cet appui technique passe par :

- la réalisation d'une analyse d'opportunité pour s'assurer de la pertinence de poursuivre la réflexion,
- la rédaction d'un cahier de charges adapté pour consulter des maîtrises d'œuvre compétentes,
- l'accompagnement de ces dernières dans les phases d'études de faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage, le montage des dossiers de demande de subventions publiques, la recherche de financement pour la constitution du capital de la société qui exploitera l'installation...

C'est ainsi un appui de tous les instants, certes chronophage pour l'Aduhme mais ô combien précieux pour le porteur de projets. Cette mission d'accompagnement est assurée par l'agence locale grâce à l'appui du Département du Puy-de-Dôme et de l'ADEME.

Une animation pour faciliter l'appropriation de la méthanisation

C'est un levier indispensable pour aider des acteurs du territoire à la compréhension de la filière dans son entièreté, à leur engagement dans le déploiement de projets locaux et à la réappropriation même par les territoires (leurs habitants) ; en effet, des projets se trouvent parfois bloqués par un manque de communication avec la population, la pression de lobbies locaux ou encore des informations non fondées glanées sur Internet.
Aussi, un travail d'information, de vulgarisation de cette technologie, de démonstration de son utilité doit être engagé. Pour ce faire, sont organisées des conférences, des visites de sites, des voyages d'études en parallèle à l'édition de documentations techniques...

Contact Aduhme : Sébastien Dufour 06 51 50 74 88 et s.dufour@aduhme.org

Le Conseil départemental témoigne...

Pierrette DAFFIX-RAY - Vice-présidente « Solidarités territoriales et développement local »

Ces dernières années, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a décidé de mettre en place une politique novatrice et incitative afin de favoriser les économies d'énergie pour alléger les charges des exploitations agricoles et les rendre moins dépendantes de facteurs extérieurs et encourager les initiatives locales de production d'énergie visant à réduire la dépendance énergétique de nos territoires.

L'agriculture, de part ses spécificités et ses liens aux ressources naturelles, bénéficie d'un atout formidable pour la production d'énergies renouvelables, qu'elles viennent du bois-énergie, avec la production de plaquettes forestières, du solaire ou de la valorisation des biogaz issus des effluents d'élevage à travers des unités de méthanisation à la ferme par exemple.

Depuis 2010, un panel d'aides financières incitatif a ainsi été mis en place par le Conseil départemental afin de développer la filière méthanisation et apporter un appui technique (via une animation efficace avec l'Aduhme) et financier aux porteurs de projets.

La filière biogaz fait figure d'exemple en termes d'application locale des valeurs du développement durable car, en plus d'être simultanément une filière de production d'énergie renouvelable et une filière de traitement écologique des déchets organiques, elle s'inscrit véritablement dans une logique de territoire en s'adaptant aux besoins locaux.

TOUS ENSEMBLE POUR LE CLIMAT
cop21.gouv.fr #COP21

Energy Cities ou la vision d'un réseau de villes européennes sur les enjeux de la phase post COP 21

La Conférence des Nations Unies sur le Climat ou COP21 vient de se terminer. Et maintenant ? Que reste-t-il de l'euphorie qui s'est emparée de la salle des plénières au terme de ces deux semaines de négociations intenses ? Devons-nous, gouvernements locaux et régionaux, applaudir ou huer ?

31 pages, et alors ?

Faire adopter un accord mondial sur la gouvernance climatique par 195 Etats est en effet une première et un succès diplomatique. Jamais un aussi grand nombre de décideurs politiques de haut niveau n'avaient envisagé de manière rétrospective leur avenir post-carbone ni débattu des moyens de sortir des énergies fossiles. Il s'agit d'une révolution symbolique car le monde est prêt pour le changement : 43 ans après le Club de Rome, les « limites à la croissance » sont enfin acceptées par la communauté internationale.
Cependant, nous ne pouvons nous contenter d'un document de 31 pages. La transformation historique de notre système énergétique et de l'économie mondiale nécessite en effet bien plus que maintenir l'élévation de la température moyenne de la planète « nettement en dessous de 2°C » d'ici à 2100. Les engagements pris dans l'Accord de Paris ne sont pas juridiquement contraignants (réductions des émissions de gaz à effet de serre) ou ont été relégués en annexe (promesse d'un fonds vert de 100 milliards de dollars). La mise en œuvre de cet accord international repose donc sur les politiques nationales efficaces et les mécanismes fiables mis en place dans les Etats qui ont communiqué leur contribution nationale, ou INDC, sur la base du volontariat.

Pour ce qui concerne l'Union Européenne, laquelle prépare actuellement une Union européenne de l'énergie, des changements significatifs sont en vue :

- renforcement de la stratégie européenne pour 2030 et de la feuille de route pour 2050 ;
- renforcement de la législation dans les Etats-Membres afin d'encourager les actions en faveur de la transition énergétique ;
- établissement d'un nouveau système de gouvernance dont la clé de voûte est le niveau sub-national.

Les Villes avaient espéré un cadre climatique encore plus robuste, un cadre qui leur aurait donné confiance dans leurs propres politiques audacieuses, dans leur capacité à accélérer les choses avec le soutien approprié de leurs gouvernements nationaux et les fonds nécessaires pour que cela fonctionne.

Les voix des Villes résonnent plus fort

Et maintenant, les bonnes nouvelles. Ce qui s'est passé dans les coulisses de la COP21 de Paris a montré aux responsables et citoyens des villes et régions que leurs incroyables efforts comptent pour quelque chose.
En tant que partenaire du Plan d'actions Lima-Paris (LPAA), Energy Cities a accueilli favorablement cette opportunité sans précédent de coopération multiniveaux, ainsi que l'ambition de la Présidence de la COP d'aider les initiatives existantes, comme la Convention des Maires, à s'étendre et à présenter leurs résultats à Paris. Lors de la journée consacrée aux villes et régions organisée le 8 décembre dans la zone bleue des Nations Unies, Maroš Sef ovi et Markku Markkula, respectivement Vice-président de la Commission Européenne et Président du Comité des Régions, ont lancé la Convention Mondiale des Maires, une « alliance mondiale, ouverte à tous ceux qui veulent unir leurs forces ».
De même, d'autres rencontres de haut niveau, comme le Sommet des Elus Locaux pour le Climat, ont permis à des milliers de maires du monde entier, maires qui travaillent en étroite collaboration avec leur société civile pour trouver des solutions énergétiques et climatiques, de faire entendre leur voix. [...]

La promesse post-Paris

Paris n'est que le commencement. Cet accord soit disant historique sur le climat donne le cap vers un nouveau monde décarboné. Mais nous devons rapidement trouver les moyens et les mécanismes nécessaires pour passer des engagements pris dans le cadre de la diplomatie onusienne à une véritable action politique au niveau national et sub-national. Les diplomates mondiaux et les décideurs nationaux doivent accepter le vaste mouvement de transition énergétique locale qui se met en place actuellement et adapter les financements et les capacités aux solutions alternatives citoyennes. [...]

Source : Energy Cities
www.energy-cities.eu/Accord-de-Paris-sur-le-Climat-des

Un décret pour la communication de données énergie

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), promulguée le 17 août 2015 pose, dans son article 179, le principe de mise à disposition de données par les opérateurs énergétiques. Le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et De l'Energie a engagé une consultation en vue d'élaborer le décret d'application de cet article. Ce décret, qui paraîtra au début du premier trimestre 2016, permettra la communication de données plus précises relatives à la consommation et à la production d'électricité, à la consommation et à la production de gaz naturel et de biogaz, à la consommation et à la production de chaleur ainsi qu'à la consommation de produits pétroliers.

Dans le cadre de la concertation sur l'élaboration de ce décret, une contribution commune à l'initiative d'AMORCE a été rédigée par de nombreuses associations institutionnelles dont la Fédération des Agences Locales de l'Energie et du Climat (FLAME). L'Aduhme est en effet directement concernée par ce futur décret puisqu'elle anime un outil de suivi et de prospectives de la transition énergétique à l'échelle du Puy-de-Dôme avec l'appui de ses adhérents.

Faites des travaux de rénovation et succombez aux Certificats d'Économies d'Énergie

Le Département a récemment mis en ligne pour les collectivités publiques du Puy-de-Dôme une plate-forme internet de dépôt des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Son objectif : faciliter l'accès à ces primes pour financer les travaux d'économies d'énergie sur leur patrimoine bâti. Ce nouvel outil permet ainsi aux collectivités d'évaluer le montant approximatif de la prime CEE et d'être mises en contact avec un ou plusieurs « obligé(s) » prêt(s) à octroyer cette subvention. L'Aduhme, en complément d'un appui technique gratuit aux collectivités, déploiera un ensemble d'actions d'information sur le dispositif et la plate-forme auprès des collectivités et de leurs maîtrises d'œuvre pour systématiser le recours aux CEE.

→ Accès à la plateforme CEE : cee.puydedome.fr

→ Information et appui technique :
Aduhme / Tél. : 04 73 42 30 90

De l'énergie dans le PLH de la Communauté de Communes du Pays de Courpière

Tel est l'objectif poursuivi par la Communauté de Communes du Pays de Courpière, en réalisant un Programme local de l'habitat (PLH).

Afin d'éclairer les élus quant aux enjeux de l'énergie liée au chauffage dans le secteur résidentiel, l'Aduhme a réalisé une analyse complète basée sur son « outil de suivi et de prospectives de la transition énergétique des territoires du Puy-de-Dôme », avec deux objectifs principaux :

- présenter aux décideurs un état de lieux précis et exhaustif des consommations et dépenses énergétiques liées au chauffage dans le secteur du résidentiel sur leur territoire ;
- leur proposer un certain nombre de critères et des *scenarii* de rénovation énergétique pour traiter en priorité certaines typologies de logements.

Cette analyse peut être réalisée à la demande pour toutes les communautés de communes adhérentes à l'Aduhme. D'ailleurs, certaines en phase de révision de leur PLH ou de PIG l'ont déjà sollicitée.

Une exposition à disposition pour promouvoir les éco gestes au bureau

Si les collectivités sont convaincues que de nombreux gestes et comportements peuvent être adoptés pour faire des économies, la question de la mobilisation des agents vers une certaine formalisation pour plus de cohérence revient souvent. C'est la raison pour laquelle l'Aduhme a réalisé des affiches récapitulant des éco-gestes simples, largement inspirées de ses collègues bretons.

Composée de neuf affiches, elle présente des pistes de comportements simples à adopter au bureau pour réaliser des économies.
Ces conseils abordent des thèmes comme le papier, l'électricité, le chauffage, la climatisation, le transport, les déchets, l'eau et les labels.

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Achat d'énergie : résultats et prochaines étapes

2015 a été marquée par la seconde étape de l'entrée en application des Lois NOME et Consommation, mettant fin aux tarifs réglementés de vente des sites les plus consommateurs, en gaz naturel comme en électricité.

Pour ce qui est de l'électricité, les acheteurs publics du Puy-de-Dôme se sont organisés afin de remplir leur obligation de mise en concurrence pour les sites supérieurs à 36 kVa (tarifs réglementés dits jaunes et verts) à compter du 1er janvier 2016. La plupart d'entre eux ont choisi d'intégrer un groupement d'achat pour 2 à 3 ans (SIEG 63, Département ou UGAP) ; d'autres, comme les communes de Clermont-Ferrand, Beaumont ou les Universités Blaise Pascal et d'Auvergne ont conclu seules leurs marchés.

Le bilan de ces appels d'offres est homogène

Selon le profil des sites, de 5 à 20 % de gains par rapport aux tarifs réglementés sont constatés (tous postes confondus). Cette économie financière est plutôt de bon augure à l'heure où les budgets des acheteurs publics sont toujours de plus en plus contraints.
Il faut rappeler cependant que cet exercice de mise en concurrence est complexe et encore nouveau pour la plupart des acheteurs ; les coordonnateurs des groupements ont déployé une ingénierie territoriale de qualité, permettant de formaliser de nouveaux cadres d'achat mutualisés, d'apporter une expertise aux membres sur les marchés du gaz naturel comme de l'électricité, de définir les conditions d'une réelle mise en concurrence entre fournisseurs, de mettre en œuvre des procédures de consultations spécifiques et d'analyser objectivement les résultats.

Dès le 1er semestre 2016, de nombreux acheteurs publics locaux auront à nouveau à s'organiser afin de faire face à l'échéance du premier marché d'achat groupé de gaz naturel coordonné par le Département, qui échoit le 31 décembre 2016. L'occasion de poursuivre cet important travail de mutualisation d'une ingénierie, permettant aux collectivités d'anticiper activement leurs obligations et de chercher de nouvelles pistes de travail ensemble avec, pourquoi pas, l'achat de biogaz produit par les filières de méthanisation. A vos marques, prêts… ?

Régul + : un atelier en marche sur les territoires

En cours sur cinq intercommunalités adhérentes à l'Aduhme, Régul + est une opération collective dont l'objectif est de définir et de mettre en œuvre une méthode de travail visant la régulation du chauffage dans les bâtiments publics d'un territoire.

La régulation et la programmation permettent de maintenir la bonne température au bon moment, en vue d'obtenir un confort intérieur de qualité dans les bâtiments.
Le simple fait d'installer une régulation de température et une programmation permet des économies d'énergie immédiates, avec un coût d'installation généralement faible.
L'ordre de grandeur souvent utilisé met en avant une consommation diminuée de 7 % lorsque la température du chauffage est diminuée de 1°C.
La méthode en est simple et se structure autour de 3 principales étapes :

- **Étape 1 : sensibiliser les collectivités** à l'intérêt de régulation en s'appuyant sur des campagnes d'enregistrement de températures dans les bâtiments publics ;
- **Étape 2 : identifier les solutions de régulation et de programmation** adaptées aux bâtiments ;
- **Étape 3 : mettre en œuvre les solutions, après validation** par les élus des collectivités concernées.

Dans le cadre de la première étape, les conseillers en énergie partagés (CEP) ont instrumenté une quarantaine de bâtiments sur les cinq territoires engagés. Il découle de ces enregistrements des constats récurrents et des pistes d'optimisation pour économiser de l'énergie. Les marges de progrès sont possibles (entre 10 et 15 %) en étant plus

Régul +

juste dans la définition des horaires d'occupation des bâtiments et dans le maintien des températures de consigne en évitant les surchauffes.

Pour traduire le fonctionnement optimal d'un bâtiment souhaité par la collectivité en éléments techniques sur les installations de chauffage, le pôle CEP de l'Aduhme a bénéficié d'une mission d'expertise et d'accompagnement du bureau d'études Enertech afin de monter en compétence sur les différentes solutions de régulation et de programmation applicables. Cette mission basée sur 2 journées au cœur des chaufferies pour en disséquer les fonctionnements et les différents organes permettra d'analyser les solutions qui seront proposées par les entreprises pour répondre aux attentes des collectivités.

La poursuite de l'Atelier Régul + dans sa seconde étape est donc en marche sur les territoires. Chaque collectivité devra prochainement formaliser ses attentes de chauffage par bâtiment.

Par la suite, des marchés de travaux seront lancés à une échelle individuelle ou groupée par intercommunalité courant 2016. En actionnant un bon de commande par bâtiment, les communes choisiront ainsi, en s'appuyant sur les connaissances des conseillers, de mettre en œuvre les solutions de régulation et de programmation adaptées à leur bâtiment. Enfin, à terme, cette méthode de travail pourra être répliquée auprès des autres collectivités accédant au dispositif du CEP.

Un cas concret de régulation : la commune de Chabreloche

La commune de Chabreloche a récemment mis en œuvre des travaux de régulation des installations de chauffage de certains de ses bâtiments, travaux qui ont principalement consisté en la mise en place :

- de thermostats et d'une programmation horaire dans la salle de danse (environ 80 m²), chauffée par des convecteurs électriques.

Ce dispositif a permis d'économiser 6 000 kWh, soit une réduction nette de 26 % de la consommation et un gain financier annuel de 850 € TTC (Temps de Retour sur Investissement inférieur à 1 an) ;

- d'un régulateur climatique sur les trois départs hydrauliques du groupe scolaire (1 100 m²) chauffé par une chaudière au gaz naturel.

Associé au remplacement des vannes et de leur moteur, ce dispositif a permis d'économiser 38 500 kWh, soit 18 % de consommation de gaz en moins et un gain financier de 2 600 € TTC (Temps de Retour sur Investissement inférieur à 1 an).

La mise en place d'une régulation permet de façon générale une réduction entre 5 % et 20 % de la consommation énergétique.

AU COIN DU BOIS

Nouveaux projets de réseaux de chaleur bois

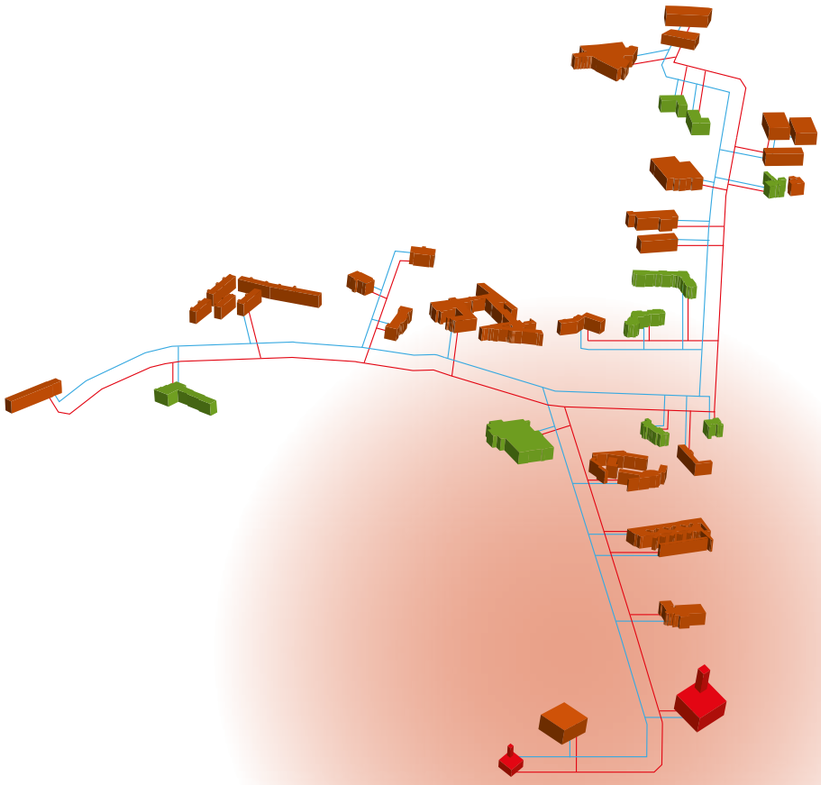

L'Aduhme accompagne les collectivités de La Bourboule et d'Issoire qui portent chacune un projet de réseau de chaleur bois sur son territoire.

Suite à la réalisation d'études de faisabilité, celles-ci ont engagé une mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'objectif de mettre en place une Délégation de service public sous forme de concession pour la réalisation d'un réseau de chaleur bois.

Ces 2 projets représentent une consommation de bois cumulée d'environ 13 500 t par an, soit près de 25 % de la consommation des chaufferies bois collectives en fonctionnement sur le département du Puy-de-Dôme.
La consultation et le choix des délégataires devraient se réaliser sur l'année 2016 pour une mise en service prévisionnelle des équipements en 2018.

Contact Aduhme : p.besson@aduhme.org - 04 73 42 30 94

Un nouveau coordonnateur du collectif d'élus Bois Energie : Sébastien Gouttebel

©AMR63

En parallèle de sa mission d'animation de la filière bois-énergie, l'Aduhme, en partenariat avec l'Association des communes forestières (ACOFOR 63), est à l'initiative de la création d'un Collectif d'élus bois-énergie à l'échelle du département du Puy-de-Dôme. Ce collectif créé en 2009, rassemble en son sein des collectivités locales qui ont réalisé ou ont le projet de réaliser un équipement bois-énergie sur leur territoire.

Les principaux objectifs du Collectif d'élus bois-énergie sont de favoriser le portage politique et la dynamisation de la filière bois-énergie locale, de faciliter l'échange d'expérience entre élus et d'apporter un soutien aux porteurs de projets.
Au cours du Conseil d'administration de l'Aduhme du 8 décembre 2015, Sébastien GOUTTEBEL, maire de Murol et président de l'Association des maires ruraux du Puy-de-Dôme a été coopté en tant que coordonnateur du Collectif d'élus bois-énergie.

Le programme d'actions identifiées sur la période 2016-2018 concerne :

- la problématique de la gestion de la ressource bois afin notamment de veiller à ce que l'approvisionnement des chaufferies bois collectives ne soit pas pénalisé par la réalisation d'unités industrielles fortes consommatrices de biomasse ;
- le développement de filières d'approvisionnement en circuit court par la création d'une dynamique auprès des acteurs économiques du territoire ;
- le portage d'une réflexion autour des marchés de fourniture de chaleur bois-énergie visant à favoriser le développement de projets en milieu rural.

Franck Mathieu, un élu qui nous manquera

Franck Mathieu, adjoint au maire en charge de l'environnement à la Ville d'Aulnat nous a quitté le 1er novembre dernier…

Notre agence locale entretenait avec Franck depuis près de deux mandats une relation de travail très étroite, dans laquelle la confiance réciproque guidait nos collaborations. Convaincu de l'extrême nécessité d'agir notamment sur les questions de transition énergétique et plus largement écologique, Franck savait porter les messages auprès de ses collègues élus qu'ils soient aulnatois ou plus largement de l'agglomération clermontoise. Outre la question de l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit qui avait conduit Aulnat à être la première commune de l'agglomération clermontoise à mettre en œuvre cette pratique de sobriété, nous avions travaillé lourdement avec lui, un groupe d'élus et les services sur la réfection énergétique du Centre d'Ornano et celle du groupe scolaire Beytout.

Nos pensées les plus sincères vont bien évidemment à sa femme, ses fils, sa famille et l'équipe municipale d'Aulnat.

Bienvenue à de nouveaux adhérents !

L'Aduhme compte désormais trois nouveaux adhérents
Le Syndicat du Bois de l'Aumône avec lequel l'agence locale travaille entre autres sur les gisements à valoriser dans des unités de méthanisation ou bien encore la valorisation des bois d'emballage sortis récemment du statut de déchets, Clermont Métropole (agence d'urbanisme et de développement) et enfin la commune de Lempdes qui accèdera au dispositif de Conseil en énergie partagé.
Ce qui porte à 62 le nombre d'adhérents à l'Aduhme.

Appel à projets 2015 en Région Auvergne : Bâtiment énergétiquement performant et matériaux biosourcés

La Région Auvergne, en tant qu'autorité de gestion des fonds FEDER et en partenariat avec l'ADEME souhaite :

- démontrer la faisabilité de constructions et de rénovations performantes en énergie respectueuses de l'environnement et à des conditions économiques acceptables,
- promouvoir de telles opérations sur le territoire auvergnat dans les logements sociaux et les bâtiments publics.

Pour ce faire, cet appel à projets :

- soutiendra la réalisation de bâtiments exemplaires pour leurs performances énergétiques et mettant en œuvre des solutions techniques aisément reproductibles,
- soutiendra la rénovation énergétique des bâtiments existants et mettant en œuvre des solutions techniques aisément reproductibles,
- favorisera l'émergence de filières locales pour la production et la mise en œuvre de matériaux biosourcés,
- réalisera une analyse sur leurs performances techniques, thermiques et économiques,

Crédit photo: Sou Architectes

- organisera le retour d'expériences sur ces réalisations auprès des maîtres d'ouvrages et des professionnels : documents, visites, formations,
- accompagnera les porteurs de projets retenus sous la forme d'une mission de conseils techniques et organisationnels tout au long du projet (technologies bois, performances, traçabilité, etc.).

Pour en savoir plus, le cahier des charges sur : www.auvergne-ademe.fr

Art. 192 : les ALEC enfin dans la Loi et donc reconnues d'intérêt général

Les agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) dont fait partie l'Aduhme, sont désormais inscrites dans le Loi de transition énergétique pour la croissance verte.

L'article 192 modifiant l'article L. 211-5 du code de l'énergie, (insertion de l'article L. 211-5-1) se détaille ainsi : « Des organismes d'animation territoriale appelés "agences locales de l'énergie et du climat" peuvent être créés par les collectivités territoriales et leurs groupements. Leur objet consiste à conduire en commun des activités d'intérêt général favorisant, au niveau local, la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre des objectifs définis au plan national. Ces agences travaillent en complémentarité avec les autres organismes qui œuvrent pour la transition énergétique. » Leur Fédération nationale FLAME présidée alors par Danielle AUROI a lourdement œuvré pour obtenir cette inscription dans la Loi.

Cette reconnaissance de l'utilité des agences comme partenaires de premier plan des collectivités pour agir sur les questions énergie/climat devrait renforcer le poids de celles existantes dans l'action locale et favoriser la création de bien d'autres sur des territoires qui en sont dépourvus.

2016... 20 ans de l'Aduhme
Poursuivons ensemble la transition énergétique de nos territoires

L'Aduhme en quelques mots...

Objectifs et missions

Faire bénéficier de sa compétence et de son expertise à l'ensemble des consommateurs et acteurs non domestiques et promouvoir :

- La sobriété et l'efficacité énergétiques
- les énergies renouvelables
- la lutte contre le dérèglement climatique et la qualité de l'air...

Son action porte aussi bien sur la construction et rénovation de patrimoine bâti que sur l'aménagement durable des territoires.

Interventions et exemples d'actions d'envergure

Mission d'animation générale pour la transition énergétique

- Elle vise à apporter informations et conseils sur les thèmes de l'énergie (hors particulier).

Mission d'animation des filières biomasse (bois énergie, méthanisation)

- Informer, conseiller et accompagner les porteurs de projet
- Expertise technique dans le suivi des projets

CEP : Conseil en Energie Partagé

- Il permet d'établir le profil énergétique des collectivités adhérentes, de définir pour chacune un schéma directeur d'intervention, de le mettre en œuvre et de l'évaluer.
- L'accompagnement des collectivités se fait aussi autour d'actions collectives spécifiques.

Offres de formation à destination des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre locales en vue de parfaire exigences et compétences dans le domaine de l'énergie.

Développement de l'outil de suivi et de prospectives de la transition énergétique dans le Puy-de-Dôme qui répertorie production, consommation et gisements énergétiques à l'échelle des territoires puydomois...

Pour nous rencontrer

Aduhme
Maison de l'Habitat
129, avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 42 30 90
Fax : 04 73 42 67 70
Courriel : contact@aduhme.org
www.aduhme.org

Missions d'animation soutenues par :

Directeur de la publication : Sébastien Contamine
Rédaction : Equipe de l'Aduhme
Lettre consultable sur www.aduhme.org
Imprimée sur papier recyclé - ISSN : 1969 – 0983
Crédit photos : Aduhme, Jodie Way
Conception et réalisation Groupe Chaumeil